



## COMMUNE DE RIMBACH PRES MASEVAUX

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2022</b> <b>RIMBACH PRES MASEVAUX</b></p>
--

**Sous la présidence de M. Michel DALLET, Maire.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

**Présents** : M. Michel DALLET, Maire, MM. Antoine GROSJEAN, Didier KESSLER, Benoît BINDLER, Adjoint, Mmes Angélique BEHRA, Charline FLUHR et Denise ZUSY, MM. Fabrice DENECHAUD, Francis GRANKLATEN, Frédéric WELKER, conseillers.

**Absent excusé** : M. Raphaël HANS.

**Procuration** : M. Raphaël HANS à M. Francis GRANKLATEN.

**Secrétaire de séance** : Mme Charline FLUHR

**Date de convocation** : 7 avril 2022

### Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 17 mars 2022,
2. Vote du budget primitif 2022 : Principal et Forêt,
3. Sortie du SIS,
4. École : rythmes et horaires scolaires, rentrée 2022,
5. Divers.

### POINT 1- APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17 MARS 2022

Une erreur s'est glissée dans le PV de la dernière séance. En effet, au point N° 10 DIVERS, Interventions des conseillers municipaux, veuillez lire « ...code de l'environnement... » et non code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité + 1 pouvoir.

### POINT 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL ET FORÊT

#### **A) PRINCIPAL**

M. Didier KESSLER présente le BP 2022. La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses	429 135,02 €
Section de fonctionnement : Recettes	429 135,02 €
Section d'investissement : Dépenses	210 251,60 €
Section d'investissement : Recettes	210 251,60€

Après avoir reçu toutes les informations utiles sur le budget, le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir le budget primitif principal 2022 tel qu'il a été présenté.

## **B) FORET**

M. Didier KESSLER présente le BP 2022. La balance générale du budget est la suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses	190 519,02 €
Section de fonctionnement : Recettes	190 519,02 €
Section d'investissement : Dépenses	35 860 €
Section d'investissement : Recettes	35 860 €

Après avoir reçu toutes les informations utiles sur le budget, le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir le budget primitif forêt 2022 tel qu'il a été présenté.

### **POINT 3- RPI SIS : SORTIES. ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION AU POINT 9 DU 17 MARS 2022**

Monsieur le Maire expose la situation du RPI (Regroupement Intercommunal scolaire) regroupant les communes de Sickert-Kirchberg-Wegscheid-Oberbruck-Rimbach-Dolleren et Sewen en deux RPI distincts : RPI du bas regroupant Sickert-Kirchberg-Wegscheid et RPI du haut regroupant Oberbruck-Rimbach-Dolleren et Sewen.

Pour des raisons qui leurs sont propres, les communes du RPI du bas ont délibéré pour une sortie complète du système de regroupement pédagogique intercommunal et du système de ramassage scolaire.

Les frais de transports scolaires étant actuellement répartis entre les 7 communes, il ne resterait plus que quatre communes pour assumer financièrement le coût des deux bus nécessaires pour le transport des élèves du RPI du haut.

Les communes de Dolleren et d'Oberbruck ayant déjà informé qu'elles n'assumeraient pas ce financement ce qui met les communes de Sewen et de Rimbach en difficulté.

Une classe devant fermer dans le RPI du haut, les maires des 4 communes se sont réunis afin d'échanger sur le sujet.

Actuellement, Rimbach fonctionne avec Oberbruck de la manière suivante :

- Maternelle : petite section et moyenne section, tous les élèves sont scolarisés à OBERBRUCK à l'école maternelle. Pour la grande section, les élèves habitants Rimbach sont scolarisés à Dolleren.
- Élémentaire : la classe de CP se trouve à Dolleren (pour les élèves habitants Rimbach et ceux d'Oberbruck), le CE1 et CE2 se trouve à l'école élémentaire de Rimbach (pour les élèves habitants Rimbach et ceux d'Oberbruck), le CM1 et CM2 à Oberbruck (pour les élèves habitants Rimbach et ceux d'Oberbruck).

Monsieur le Maire de Dolleren a décidé, par délibération du 25 février 2022 de sortir du RPI. La commune d'Oberbruck a pris acte de cette délibération et n'a pas d'autre choix, vu le fonctionnement actuel, que de sortir également du RPI.

La dissolution du RPI pose également la question du retrait de notre commune du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) qui n'aura plus lieu d'être dans sa formule actuelle.

A l'heure actuelle, M. le Maire de Rimbach et M. le Maire d'Oberbruck se sont mis d'accord pour signer une convention entre les deux communes. La commune de Rimbach n'étant pas en capacité de prendre en charge les élèves de maternelle dans des locaux adaptés, ils seront accueillis à la maternelle d'Oberbruck qui propose un site adapté aux besoins des plus petits. Les autres élèves de l'élémentaire seront répartis en fonction des effectifs entre Oberbruck et Rimbach.

Dans l'immédiat et afin de poursuivre la réflexion et les démarches liées aux aspects organisationnels, pédagogiques et de transport, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la signature d'une convention entre la commune de Rimbach-près-Masevaux et la commune d'Oberbruck.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **Décide** à 9 voix pour + 1 procuration et 1 abstention, la sortie de la commune de Rimbach du RPI Dolleren/Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux/Sewen dès la fin de l'année scolaire en cours,
- **Décide** à l'unanimité + 1 pouvoir pour la sortie de la commune de Rimbach du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) à compter du **31/07/2022**.

Considérant l'intérêt des deux communes de fédérer leurs moyens au titre de la compétence scolaire (écoles maternelle et élémentaire),

- **Autorise** le Maire à 9 voix pour + 1 procuration et une abstention, à signer une convention entre la commune de Rimbach et la commune d'Oberbruck ainsi que les avenants qui pourraient s'y afférer.
- Dit que les maires se réuniront afin de définir les conditions financières, de transport, administratives liées à cette convention.

#### **POINT 4 – ECOLE : RYTHMES ET HORAIRES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2022 SANS TRANSPORT SCOLAIRE**

- Suite à la sortie de la commune du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et du SIS (Syndicat Inter Scolaire) le Maire informe les conseillers que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021-2022 pour **l'école élémentaire de Rimbach-près-Masevaux**.

Les horaires proposés sont ceux pratiqués actuellement [à la différence qu'il ne sera pas proposé de transport scolaire](#).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 10 Pour + 1 procuration et 1 abstention les horaires suivants [sans transport scolaire](#) à savoir :

semaine de 4 jours :

**Lundi – mardi – jeudi – vendredi :**

**Matin : 8 h à 11 h**

**Après-midi : 13 h à 16 h.**

#### **POINT 5 – ECOLE : RYTHMES ET HORAIRES SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2022 AVEC TRANSPORT SCOLAIRE**

- Suite à la sortie de la commune du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) et du SIS (Syndicat Inter Scolaire) le Maire informe les conseillers que la commune doit se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021-2022 pour **l'école élémentaire de Rimbach-près-Masevaux**.

Les horaires proposés sont ceux pratiqués [à condition que le transport scolaire soit sur le circuit Sickert-Kirchberg-Wegscheid-Oberbruck-Rimbach-Oberbruck](#)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à 10 Pour + 1 procuration et 1 abstention les horaires suivants [avec transport scolaire](#) à savoir :

semaine de 4 jours :

**Lundi – mardi – jeudi – vendredi :**

**Matin : 8 h 25 à 11 h 55**

**Après-midi : 13 h 55 à 16 h 25.**

## POINT 6 – DIVERS

### Appartement de M. et Mme SCHIRMANN :

Quelques petits travaux sont à prévoir comme la réparation du radiateur défectueux ainsi qu'un accroche volet qui ne tient plus.

Il y a une tâche d'humidité au niveau du plafond dans une des chambres. Est-ce une infiltration au niveau de la toiture ?

La commune devra faire appel à une entreprise afin de procéder à des vérifications et travaux si besoin.

### Chemins de la Basse Bers :

A cause de nombreux passages d'un bulldozer, le ruisseau qui traverse un des chemins n'existe plus. M. André FLUHR s'occupe de rouvrir le ruisseau.

Il est d'ailleurs constaté que l'état des chemins forestiers est déplorable. Cela est dû aux nombreux passages des grumiers et les revers d'eau qui ont été nettoyés sont à déboucher régulièrement.

Un conseiller intervient car un trou dans le macadam est en train de se former dans la rue des Neuweiher (au 10). Il faudra le reboucher.

### Travaux École :

La lunette des toilettes ne va toujours pas sur les WC.

Il faut prévoir le rangement de la 2<sup>e</sup> classe car il y a du tri à faire. A voir avec l'institutrice s'il est possible qu'elle soit présente lors de la journée citoyenne qui aura lieu le 14 mai prochain afin de s'en occuper.

### Antenne relais :

Résultat de la consultation communale du 27 mars dernier :

INSCRTIS : 413

CONTRE : 150

POUR : 121

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 3

La Préfecture a été informée du résultat.

M. le Maire souhaite que cette décision court jusqu'à la fin du mandat afin de ne plus revenir sur le sujet et tourner la page.

Concernant le réseau mobile qui est parfois « capricieux », M. Antoine GROSJEAN, 1<sup>er</sup> adjoint s'est fait interpellé par un habitant car il n'y avait plus de réseau mobile. « Que fait la commune ? »

M. le Maire prend alors la parole et respectant l'avis de la population actant l'avis défavorable de l'installation d'antenne sur le territoire local, s'offusque de l'interpellation de l'un des instigateurs du collectif « Notre village » envers le 1<sup>er</sup> adjoint et déclare qu'il y a des cons dans notre environnement.

Il est clair que cette antenne divise !!

### Organisation du bureau de vote :

Chaque conseiller et adjoint s'inscrit pour effectuer une permanence lors du 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h45.

Le Maire,  
Michel DALLET

